

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2016 - Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la création du réseau de tramway 2016 - Création de la ligne D et extension de la ligne C - Amélioration du réseau - Marché n°130060U - Validation du projet de la ligne D au stade des études d'avant projet (AVP) - Affermissement de la tranche conditionnelle n°1

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la création du réseau de Tramway 2016 (création de la ligne D, extension de la ligne C, amélioration du réseau existant), le contrat du maître d'oeuvre a été notifié le 10 janvier 2013 au groupement SYSTRA/ ARTELIA/ INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE/ ECCTA /AGENCE D'ARCHITECTURE OLIVIER BROCHET- EMMANUEL LAJUS - CHRISTINE PUEYO/ SIGNES PAYSAGES.

L'opération relative au réseau Tramway 2016 comporte les ouvrages suivants :

- création de la ligne D du tramway, entre le centre de Bordeaux (Place des Quinconces) et le carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et du Taillan-Médoc (environ 10 km) ;
- extension de la ligne C vers le sud, du lycée Vaclav Havel à Bègles, jusqu'à au-delà de la rocade à Villenave d'Ornon (environ 1,4 km).
- adaptation du réseau existant du tramway ligne A, B, et C phase 1 et 2 et des infrastructures satellites (centre de maintenance de la ligne C, allongement des quais des stations courtes, allongements des 12 rames courtes du réseau actuel, renforcement du réseau électrique de traction, adaptation des équipements radio,...).

Le marché comprend une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles :

1 tranche ferme :

- Etudes préliminaires / Avant-projet Ligne C et Avant-projet ligne D ;
- Etudes transversales ;
- Etudes et suivi des travaux d'amélioration du réseau.

4 tranches conditionnelles :

- TC1 : (PRO à AOR) Ligne D ;
- TC2 : (PRO à AOR) Ligne C ;
- TC3 : Réalisation d'un Ouvrage d'Art (OA) neuf sur la ligne C à Villenave d'Ornon (EP à AOR) ;
- TC4 : Réalisation du Parc-Relais (P+R) en ouvrage à Villenave d'Ornon (ESQ à AOR).

La présente délibération concerne la validation du projet de la ligne D au stade des études d'avant-projet, intégrées dans la tranche ferme du contrat du maître d'œuvre.

Le maître d'oeuvre avait pour mission la réalisation de l'avant projet de la partie extra-boulevards de la ligne D. Pour la partie intra-boulevards, il avait à effectuer les études de complément et/ou reprise qu'il jugeait nécessaires pour s'approprier les études effectuées antérieurement.

Les études d'avant projet ont été menées à l'appui de réunions régulières d'échanges avec les communes de Bordeaux, le Bouscat, Bruges et Eysines où se situe le tracé de la ligne et par ailleurs avec les communes du Haillan et du Taillan-Médoc lors de réunions portant sur le site de Cantinolle.

Ces études d'avant-projet ont permis de confirmer la faisabilité du projet, de positionner les différents équipements de l'infrastructure, d'établir un planning de réalisation et une estimation détaillée des coûts.

Présentation du projet de ligne D au stade des études d'avant-projet (de Bordeaux Quinconces à Eysines Cantinolle)

Le tracé d'une longueur d'environ 10 km comprend 15 stations. La ligne de tramway est en voie double des Quinconces jusqu'à la station Picot à Eysines et en voie unique entre la station Picot et le terminus Cantinolle.

Il ressort des études d'avant-projet que la circulation des tramways pourrait s'effectuer en site propre dans les 2 sens en position latérale entre les Quinconces et la place Tourny, puis la voie sortant de Bordeaux serait partagée avec la circulation générale de la place Tourny jusqu'à la rue Emile Zola au Bouscat. De la rue Emile Zola jusqu'à la station Le Sulky en limite du Bouscat et d'Eysines, la circulation des tramways serait en site propre dans les 2 sens en position centrale. Sur la rue Jean Jaurès à Eysines, entre la station Le Sulky et la rue des Treytins, chaque voie accueillerait des tramways et la circulation générale. Entre la rue des Treytins et la station Picot, le tramway serait en site propre dans le sens entrant vers Bordeaux et la voie sortante serait partagée par les tramways et la circulation générale. A partir de la station Picot, les tramways seraient en site propre sur une voie unique en position centrale puis en position latérale à l'arrivée à Cantinolle.

L'alimentation par le sol est prévue entre les Quinconces à Bordeaux et la station Courbet au Bouscat. En option, il est proposé également l'alimentation par le sol entre la station les Ecus et la station Sainte Germaine au Bouscat pour conserver les possibilités de tourne

à gauche pour les véhicules de grand gabarit au carrefour entre l'avenue Clémenceau et l'avenue de la Libération.

Le franchissement de la voie ferrée de ceinture s'effectuerait en passant sous le pont rail situé à la limite de Bruges et du Bouscat. La rocade serait franchie en empruntant l'ouvrage existant qui sera renforcé. Une option propose de le compléter par une passerelle pour les piétons.

La continuité des itinéraires cyclables serait assurée soit par des bandes cyclables le long du tramway nécessitant sur certains tronçons un élargissement supplémentaire des emprises publiques, soit par l'aménagement d'itinéraires parallèles. La réalisation de la ligne D du tramway conduira à des changements de sens de circulation des voies empruntées par le tramway (en particulier Cours de Tournon, extrémité de la rue Croix de Seguey, une partie de l'avenue de la Libération/Ch de Gaulle, rue du Tronc du Pinson) et de certaines voies adjacentes.

L'infrastructure sera réalisée pour pouvoir accueillir une circulation de bus rue Fondaudège et rue Croix de Seguey avec 2 arrêts à la station Charles Gruet et à la station Marie Brizard à Bordeaux.

Il est proposé d'aménager un terminus partiel sur la ligne. Son positionnement fait l'objet d'une alternative : soit au niveau de la station Le Sulky, soit au niveau de la station Ste Germaine.

Le positionnement au niveau de la station Le Sulky permet de proposer aux heures de pointe un tramway toutes les 6 mn au lieu de 12 aux arrêts Le Sulky et Hippodrome. En revanche, cette implantation nécessite l'acquisition d'une rame supplémentaire et un surcoût d'exploitation. Ainsi, par rapport à une implantation à Ste Germaine, le terminus partiel au Sulky présenterait un surcoût d'exploitation de l'ordre de 150 000 à 550 000 €/an selon la fréquence mise en œuvre en heures creuses.

Le parc relais du Sulky sera aménagé au sol pour une capacité de 250 places. En option, il est proposé de prévoir celui de Cantinolle en superstructure, comme l'envisageait le dossier d'enquête publique, pour une capacité de 500 places.

Par ailleurs, les études d'avant-projet ont mis en évidence l'intérêt :

- du déplacement de la station Calypso de l'autre côté du carrefour avec la rue Auguste Ferret,
- de la configuration en quai axial de la station Courbet,
- de la mise en sens unique de la rue du Tronc du Pinson,
- de la position centrale du tramway avenue de l'hippodrome, avenue de Picot et rue Gabriel Moussa.

Il est proposé de poursuivre les études en tenant compte de ces adaptations techniques et fonctionnelles mises en évidence comme opportunes par les études détaillées d'avant projet.

La poursuite du dialogue entre les communes et la Cub au stade projet permettra d'approfondir des suggestions d'ores et déjà formulées, en particulier sur les

problématiques de restitution du stationnement et des plans de circulation en phase définitive.

Planning prévisionnel

L'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de l'infrastructure s'effectuera de fin 2013 à 2017, pour une mise en service prévue fin 2017.

Le coût prévisionnel de l'opération au stade des études d'avant-projet

Le coût prévisionnel établi lors de la DUP s'établissait à 221,3 M €HT (valeur 2010).

Le coût prévu au budget sur la base des études préliminaires, réactualisé en valeur 2013 est de 256 700 000 €HT.

Au stade de l'avant projet, l'opération est estimée à 259 376 000 € HT sur la base du même programme que lors des études préliminaires tout en tenant compte des évolutions dues aux contraintes techniques. A ce jour cette estimation, au vu des études réalisées, peut être décomposée comme suit :

- Acquisitions foncières : 29 450 000 €.
- Déviations de réseaux : 16 000 000 €.
- Travaux : 144 933 000 € (dont le renforcement de l'ouvrage Jean-Jaurès intégré à hauteur de 250 000 € HT).
- Matériel roulant : 30 000 000 €.
- Opérations induites : 4 699 000 €.
- Maîtrise d'ouvrage : 13 000 000 €.
- Maîtrise d'oeuvre : 10 544 000 €.
- Commande artistique : 750 000 €.
- Travaux compensatoires : 10 000 000 €.

Par ailleurs, il est nécessaire de provisionner une somme de **20 107 000 €HT** (valeur 2013) pour faire face à des risques identifiables mais restant éventuels :

- réalisation d'un parc de stationnement,
- taux de tolérance du contrat de maîtrise d'oeuvre,
- avenants au contrat de maîtrise d'oeuvre et aux marchés de travaux,
- traitement de points durs,
- reprise de la structure de chaussée des voies ayant servi à la déviation des bus.

Le coût de l'opération au stade avant-projet à programme constant est ainsi de **279 483 000 €HT** (valeur 2013).

Il est proposé d'intégrer plusieurs options au projet de ligne D du tramway :

- Réalisation d'une passerelle pour les piétons au-dessus de la rocade : 779 000 €HT. (solution technique permettant de sécuriser la circulation des cyclistes sur le pont existant en créant un nouveau cheminement pour les piétons).
- Mise en place de l'alimentation par le sol entre les stations Les Ecus et Sainte-Germaine : 1 299 000 €HT. (solution technique permettant de conserver les mouvements de tourne à gauche de la circulation de grand gabarit au carrefour Clémenceau/av de la Libération au Bouscat).
- Construction du parc relais de Cantinolle en superstructure : 6 233 000 €HT pour atteindre la capacité de 500 places.
- Positionnement du terminus partiel au niveau de la station Le Sulky au Bouscat et acquisition d'une rame supplémentaire : 2 700 000 €HT.
- Habillage des sous-stations de redressement destinées à l'alimentation électrique du tramway : 100 000 € HT.

Avec ces options, l'opération « Ligne D » serait estimée à **290 594 000 €HT** (valeur 2013) sur le programme Tramway phase 3.

La poursuite de l'opération

Si vous choisissez une ou plusieurs des options ci-dessus mentionnées, approuvez le projet à ce stade d'études, validez ces études d'avant-projet et décidez de poursuivre la démarche d'avancement du projet ligne D en affermissant la tranche conditionnelle 1 (TC1) du marché de maîtrise d'œuvre par la présente délibération, seront engagées les étapes suivantes :

- Proposition lors d'un prochain conseil communautaire d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour fixer sa rémunération compte tenu des adaptations et options mentionnées ci-dessus.
- Poursuite des procédures, notamment administratives, nécessaires à l'acquisition des terrains et à l'engagement des travaux.

Le 7 novembre 2013, le comité de projet « Troisième Phase » a donné un avis favorable aux propositions résultant des études d'avant-projet et à la poursuite de l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

VU la délibération n°2012/0875 en date du 21 décembre 2012 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la création du réseau Tramway 2016 au groupement SYSTRA / ARTELIA/ INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE/ ECCTA /AGENCE D'ARCHITECTURE OLIVIER BROCHET- EMMANUEL LAJUS - CHRISTINE PUEYO/ SIGNES PAYSAGES.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'IL convient d'approuver le projet de la ligne D à ce stade d'études et les études d'avant-projet établies par le maître d'oeuvre SYSTRA / ARTELIA/ INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE/ ECCTA /AGENCE D'ARCHITECTURE OLIVIER BROCHET- EMMANUEL LAJUS - CHRISTINE PUEYO/ SIGNES PAYSAGES.

DECIDE

Article 1 :

- De choisir l'emplacement du terminus partiel : à la station Le Sulky au Bouscat,
- De choisir de réaliser les options suivantes :
 - Réalisation d'une passerelle pour les piétons au-dessus de la rocade ;
 - Mise en place de l'alimentation par le sol entre les stations Les Ecus et Sainte-Germaine ;
 - Construction du parc relais de Cantinolle en superstructure ;
 - Acquisition d'une rame supplémentaire du fait du positionnement du terminus partiel au niveau de la station Le Sulky au Bouscat ;
 - Habillage des sous-stations de redressement destinées à l'alimentation électrique du tramway.
- D'approuver :
 - le projet de ligne D au stade avant projet tel que décrit ci-dessus comprenant les adaptations techniques et fonctionnelles et intégrant les options,
 - le coût du projet au stade avant projet pour un montant de 290 594 000 €HT (valeur 2013),
 - dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre de la création du réseau Tramway 2016, les études d'avant-projet de la ligne D selon les modalités prévues au CCAP ;

Article 2 : De poursuivre la démarche d'avancement du projet ligne D et par conséquent d'affermir la tranche conditionnelle 1 du marché de maîtrise d'oeuvre ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document concourant à la mise en oeuvre de la présente délibération ;

Article 4 : Sous réserves du vote du budget par le Conseil de Communauté, les dépenses pour cette opération seront à imputer au budget Annexe Transport, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 - compte 2380 - CRB KD00 - programme Tramway phase 3 – Opérations 31P121O001 et 31P121O009.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2014</p>

M. GÉRARD CHAUSSET